

Les garanties sont exprimés y compris les remboursements de la sécurité sociale

	CONFORT		SERENITE		EXCELLENCE	
	Optim	Non Optim	Optim	Non Optim	Optim	Non Optim
<b>SOINS COURANTS</b>						
Consultation Généraliste	100% BR	100% BR	120% BR	100% BR	150% BR	120% BR
Consultation Spécialiste	230% BR	200% BR	230% BR	200% BR	250% BR	200% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR		120% BR		130% BR	
Actes de spécialité, actes techniques médicaux	100% BR	100% BR	120% BR	100% BR	150% BR	120% BR
Analyses et examens de laboratoire	100% BR		100% BR		100% BR	
Radiologie	150% BR	100% BR	170% BR	120% BR	200% BR	150% BR
Forfait actes lourds (participation forfaitaire)	100% BR		100% BR		100% BR	
Transport	100% BR		100% BR		100% BR	
Ostéopathie, chiropractie, étio-pathie, sophrologie, ergothérapie, pédicurie, acupuncture, psychomotricité, psychothérapie, diététicien, psychologue	150 € / an / bénéf.		150 € / an / bénéf.		180 € / an / bénéf.	
<b>PHARMACIE</b>						
Médicaments à service médical rendu majeur et modéré	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Médicaments à service médical rendu faible (vignette orange)	15 % BR		100 % BR		100 % BR	
Contraception remboursée par la sécurité sociale (SS)	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Contraception non remboursée	50 € / an / bénéf.		70 € / an / bénéf.		100 € / an / bénéf.	
Pharmacie prescrite, non remboursée par la sécurité sociale (SS) (y compris l'homéopathie)	25 € / an / bénéf.		45 € / an / bénéf.		65 € / an / bénéf.	
Sevrage tabagique	-		30 € / an / bénéf.		50 € / an / bénéf.	
<b>AIDES AUDITIVES<sup>(4)</sup></b>						
Prothèse auditive 100% santé <sup>(3)</sup> pour tous	Prise en charge intégrale		Prise en charge intégrale		Prise en charge intégrale	
Prothèse auditive moins de 21 ans (hors 100% santé)	1 400 €		1 400 €		1 400 €	
Prothèse auditive 21 ans et plus (hors 100% santé)	100 % BR + 550 €		100 % BR + 700 €		100 % BR + 795 €	
Embouts auriculaires, écouteurs, piles, etc	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
<b>PROTHESES, APPAREILLAGES, ORTHOPEDIE ET PODOLOGIE</b>						
Prothèses capillaires et mammaires	100 % BR + 400 €		150 % BR + 400 €		200 % BR + 400 €	
Petit appareillage	100 % BR + 31 €		100 % BR + 60 €		100 % BR + 100 €	
Orthopédie - Podologie - Gros appareillage	100 % BR		150 % BR		200 % BR	
<b>DENTAIRE</b>						
<b>Soins et prothèses remboursés par la sécurité sociale</b>						
Soins et prothèses dentaires 100% santé, sans reste à charge	Prise en charge intégrale		Prise en charge intégrale		Prise en charge intégrale	
Soins dentaires (hors 100% santé)	100 % BR		120 % BR		150 % BR	
Inlay - onlay (hors 100% santé)	125 % BR		125 % BR		150 % BR	
Prothèses dentaires (hors 100% santé)	400 % BR		450 % BR		450 % BR	
Orthodontie	450 % BR		450 % BR		450 % BR	
<b>Soins et prothèses non remboursés par la sécurité sociale</b>						
Prothèses dentaires non remboursées	-		215 € / prothèse		322,50 € / prothèse	
Implants dentaires non remboursés - hors couronne sur implant	500 € / implant limité à 2 implants / an		600 € / implant limité à 2 implants / an		800 € / implant limité à 3 implants / an	
Parodontologie	80 € / an / bénéf.		100 € / an / bénéf.		130 € / an / bénéf.	
Orthodontie	193,50 € / semestre		387 € / semestre		387 € / semestre	
<b>OPTIQUE</b>						
Prestation d'adaptation de l'ordonnance médicale	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Kératectomie	500 € / œil		550 € / œil		600 € / œil	
Implant oculaire	500 € / œil		550 € / œil		600 € / œil	
<b>100% santé (3) sans reste à charge</b>						
Monture et verres 100% santé	Prise en charge intégrale		Prise en charge intégrale		Prise en charge intégrale	
<b>Hors 100% santé (3) honoraires libres</b>						
Monture (5)	100,00 €		100,00 €		100,00 €	
Verre simple (5)	130,00 €		135,00 €		155,00 €	
Verre complexe (5)	140,00 €		180,00 €		280,00 €	
Verre très complexe (5)	150,00 €		210,00 €		290,00 €	
Lentilles acceptées par la sécurité sociale	300 % BR		300 % BR		300 % BR	
Lentilles refusées par la sécurité sociale (6)	+ 230 € / an / bénéf.		+ 230 € / an / bénéf.		+ 230 € / an / bénéf.	
	170 € / an / bénéf.		170 € / an / bénéf.		170 € / an / bénéf.	
<b>HOSPITALISATION (y compris la maternité)</b>						
Frais de séjour (y compris l'ambulatoire)	100 % BR		200 % BR		250 % BR	
Honoraires médicaux	230 % BR	200 % BR	230 % BR	200 % BR	250 % BR	200 % BR
Honoraires chirurgicaux	220 % BR	200 % BR	230 % BR	200 % BR	250 % BR	200 % BR
Forfait journalier	100 % FR		100 % FR		100 % FR	
Forfait actes lourds (participation forfaitaire)	100 % FR		100 % FR		100 % FR	
Chambre particulière	54 € / jour		60 € / jour		80 € / jour	
Frais d'accompagnement	31 € / jour		45 € / jour		60 € / jour	
Allocation frais accessoires (téléphone, télévision)	-		120 € / an		150 € / an	
<b>CURES, ALLOCATION ET ASSISTANCE</b>						
Cures thermales - Honoraires	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Cures thermales - Voyage / Hébergement (si cure remboursée SS)	-		150 €		200 €	
Frais d'obsèques (cerceuil, urne, caveau, plaque, presse, fleurs...) (8)	1 525 €		1 525 €		1 525 €	
Assistance à domicile (aide à domicile, aide-ménagère, ...) (9)	Voir notice		Voir notice		Voir notice	
<b>PREVENTION</b>						
Vaccin anti grippe	100 % FR		100 % FR		100 % FR	
Dépistage des troubles de l'audition, tous les 5 ans, + de 50 ans	100 % BR		100 % BR		100 % BR	
Ostéodensitométrie remboursable par la sécurité sociale	100 % BR		100 % BR		100 % BR	

## LEXIQUE

(1) <b>OPTAM</b> : Option Pratique Tarifaire maîtrisée & OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie-Obstétrique Pour savoir si le médecin adhère à l'OPTAM ou à l'OPTAM-CO, rendez-vous sur <a href="http://annuaire.sante.ameli.fr/">http://annuaire.sante.ameli.fr/</a>
(2) <b>BR</b> : Base de remboursement
(3) <b>100 % santé</b> : Une sélection de soins et un large choix d'équipements de qualité en optique, dentaire et audiologie, 100% remboursée entre l'assurance maladie et la MCEN.
(4) Le remboursement est limité à un appareil par oreille et par bénéficiaire, tous les 4 ans, à compter de la date d'achat.
(5) <b>Verres simples</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>- les verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre -6,00 et + 6,00 dioptries</li><li>- les verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries</li><li>- les verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries</li></ul>
<b>Verres complexes</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>- les verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries</li><li>- les verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries</li><li>- les verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à -6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie</li><li>- les verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries</li><li>- les verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre -4,00 et + 4,00 dioptries</li><li>- les verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries</li><li>- les verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries</li></ul>
<b>Verres très complexes</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>- les verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à + 4,00 dioptries</li><li>- les verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries</li><li>- les verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à -8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie</li><li>- les verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries</li></ul>
Pour les personnes de 16 ans et plus : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 24 mois et elle peut être réduite à 12 mois en cas d'évolution de la vue. Pour les enfants de 6 ans à 15 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période 12 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue. Pour les enfants de 0 à 5 ans : la prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement par période de 6 mois et elle peut être sans délai en cas d'évolution de la vue.
(6) Les lentilles refusées par la sécurité sociale sont remboursées sur présentation d'une prescription médicale de moins de 3 ans
(7) <b>FR</b> : Frais Réels
(8) Dans le cadre d'un contrat collectif souscrit par la MCEN pour le compte de ses adhérents
(9) Garantie assurée par Inter Mutuelles Assistance dans le cadre d'un contrat collectif souscrit par la MCEN pour le compte de ses adhérents